

BIENVENUE “ LE CHANTOVENT ”

ACCORDS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Bienvenue dans la maison de vacances « Le Chantovent ».

Avec ce dossier d'information, nous aimerions attirer votre attention sur quelques accords.

Nous ne travaillons pas avec une agence ou un site web. C'est pourquoi nous pouvons maintenir le prix de location à un niveau bas. En contrepartie, nous demandons à nos locataires de respecter et d'appliquer les accords suivants.

LOCATION

Durée de la location

La location est conclue PAR SEMAINE. L'arrivée et le départ se font toujours le samedi, sauf accord contraire.

Le logement est disponible à partir de 14 heures le jour de l'arrivée et doit être libéré à 10 heures le jour du départ. Une inspection de la propriété sera effectuée entre 10 heures et 14 heures.

Prix de la location

Le prix de la location est de 950 €/semaine.

Ce prix comprend également toutes les charges et l'utilisation de la piscine. Si vous avez une voiture électrique, nous devons vous facturer 40 € par semaine pour la recharge de votre véhicule.

Le prix de la location doit être payé en totalité au plus tard 20 jours avant la période de location.

Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 350 € est demandé, à déposer avec le solde du prix de la location.

S'il n'y a pas de dommages ou d'aliénation dans la maison de vacances et son contenu, le propriétaire remboursera la caution au locataire dans les 2 semaines suivant la période de location.

Obligations du bailleur et du locataire

Le bailleur est tenu de mettre le bien loué à la disposition du locataire en bon état à la date et à l'heure convenues.

Le bien loué ne peut être occupé par plus de 4 personnes (éventuellement + 1 enfant en bas âge - aucun lit d'enfant n'est fourni, mais un lit bébé est fourni).

Le locataire n'est pas autorisé à sous-louer ou à donner le bien loué en tout ou en partie à d'autres personnes.

Dans la maison de vacances louée, les petits animaux domestiques sont autorisés et il est interdit de fumer. Les petits animaux ne sont pas autorisés à dormir ou à se reposer sur le canapé ou les coussins, à moins qu'une protection ne soit utilisée. (Le domaine est entièrement clôturé, mais le bailleur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une éventuelle « fuite » de l'animal.

Le locataire est tenu d'utiliser correctement le bien loué et de le laisser en bon état, propre et rangé. Ainsi, le locataire veillera également à ce que les poubelles soient vidées et nettoyées. (voir aussi l'annexe)

Le locataire est responsable des dommages causés au bien loué pendant la période de location, à moins qu'il ne rende plausible que ces dommages ne peuvent être imputés à lui-même, aux membres de sa famille ou à ses invités.

Le locataire respecte les accords et obligations décrits dans l'annexe jointe au contrat.

ÉQUIPEMENTS ET RENDEZ-VOUS

DÉCHETS

Les déchets ménagers ordinaires peuvent être placés dans les sacs à ordures ménagères gris et déposés dans le conteneur noir.

Le plastique, le métal et le papier doivent être déposés dans le conteneur jaune.

Les deux conteneurs sont collectés régulièrement. Un calendrier de collecte se trouve dans ce dossier.

Le conteneur jaune est collecté toutes les deux semaines à la maison et peut être déposé devant le portail. Le conteneur noir peut être déposé devant le portail chaque semaine.

Le verre doit être déposé dans les conteneurs à verre à Ebrueil ou à la mairie de Chouvigny.

MÉTÉO

Les orages et le vent peuvent être très soudains et violents. C'est pourquoi, si vous quittez la villa, ne laissez pas traîner les oreillers, les serviettes et autres, mais mettez-les toujours dans la partie couverte de la terrasse lorsque vous partez.

CONTACT Joan 0032 468 211 406

Daniëlla 0032 473 18 67 83

PISCINE 1

Il est strictement interdit de plonger dans la piscine. Compte tenu de la forme du bassin, il est pratiquement impossible de plonger en toute sécurité. La piscine mesure 9,10 m x 4,60 m, a des parois inclinées et une profondeur maximale de 1,60 m. La piscine n'a pas de pompe à chaleur mais une couverture solaire thermique

La piscine n'est pas équipée d'une pompe à chaleur mais d'une couverture solaire thermique. Veuillez l'appliquer tous les soirs pour maintenir la chaleur de la piscine. Pendant la journée, cette terrasse réchauffe également la piscine. Plus vous la laissez en place, plus l'eau est chaude !

PISCINE 2

La piscine doit être entretenue chaque semaine par les locataires. Par exemple :

1 le skimmer doit être vidé en enlevant le panier et en enlevant les feuilles etc. (1x par semaine)

2 dans ce skimmer, 1 bloc de chlore doit être placé tous les deux jours.

3 vérifier le niveau d'acidité de l'eau à l'aide des bandelettes et ajouter du Ph+ ou du Ph- selon la prescription. (1 x par semaine)

Tous ces produits sont dans le garage.

4 Une fois par semaine (au moins, cela peut être plusieurs fois), la piscine doit être nettoyée. Pour ce faire, il faut :

- en utilisant l'épuisette pour enlever les feuilles qui flottent sur l'eau

- En utilisant le « robot » qui nettoiera le fond et les parois. Le « robot » doit être branché sur le secteur (avec une rallonge et relié au boîtier marche/arrêt) et ensuite simplement descendu au fond de la piscine. Le câble bleu qui pend du robot et qui doit être fixé au casier est suffisamment long pour nettoyer toute la piscine. Veillez à ce que le boîtier et le câble de rallonge ne tombent pas dans l'eau. Une fois le « robot » posé, mettez-le en marche. Une séance de nettoyage dure environ 90 minutes. Ensuite, vous pouvez l'éteindre et le sortir de l'eau. Le nettoyage s'effectue en ouvrant le couvercle du robot, en sortant le panier et en le nettoyant. Ne laissez pas le robot sécher au soleil, c'est très mauvais pour les chenilles.

5 Vérifiez le niveau d'eau. L'eau doit toujours se trouver contre la vis centrale de l'écumeur. Si nécessaire, faites l'appoint avec le tuyau d'arrosage.

6 Le filtre du local technique doit être nettoyé une fois par mois. Vous trouverez ci-joint un plan séparé, étape par étape, pour ce faire.

PORT

Dans les prés au-dessus de notre maison, il y a des vaches et des moutons. Ils se déplacent régulièrement, parfois même tous les jours, et passent ensuite devant notre maison. C'est pourquoi le portail doit TOUJOURS être fermé. Après tout, vous ne voulez pas de visiteurs indésirables !

Animaux de compagnie

Les petits animaux de compagnie sont autorisés APRÈS CONSIDÉRATION, mais ne sont pas autorisés sur les sièges, sauf s'ils sont recouverts d'un tissu de protection.

PARKING

Il est strictement interdit de se garer sur la route. Ceci à cause des animaux qui passent (voir ci-dessus) et des voisins.

ASSAINISSEMENT

La maison est équipée d'une fosse septique à écoulement souterrain, comme presque partout dans les villages isolés de France.

TOUTES les canalisations, les toilettes, la douche intérieure, la salle de bain, les lavabos, la machine à laver, la buanderie et les évier sont dirigés vers cette fosse septique. Il est donc **FORTEMENT INTERDIT** de jeter des matières non organiques dans les égouts et/ou les toilettes. (serviettes hygiéniques, médicaments, javel).

Si cela se produit, la fosse septique doit être vidangée et redémarrée avec la culture bactérienne appropriée. Cela peut coûter entre 300 et 400 euros. Ces frais sont systématiquement facturés.

PS L'eau de pluie s'écoule via d'autres tuyaux vers un « puit perdu » dans lequel se déverse également le trop-plein de la piscine. Celui-ci se trouve en bas, à côté du local technique de la piscine. Il est interdit d'y faire quoi que ce soit !

En outre, en raison des tuyaux de drainage et du système d'évacuation des eaux usées dans notre propre prairie liquide, il va de soi qu'il ne faut pas y laisser de matériaux plus durs (plastique,).

Ces matériaux peuvent endommager les tuyaux spéciaux de la prairie liquide. Si l'installation était endommagée, le préjudice pourrait s'élever à 4.500 €.

NETTOYAGE

Nous vous demandons de laisser la maison en ordre lors de votre départ. Il suffit donc de nettoyer et de faire la vaisselle. Le locataire suivant souhaite également arriver dans une maison propre. Si cela n'est pas satisfaisant, nous devons faire appel à une équipe de nettoyage. Ces frais seront déduits de la caution.

CUISINE

A votre arrivée, vous verrez qu'il y a toutes sortes de fournitures utiles (café, thé, produits d

LAVE-LINGE

La combinaison lave-linge/sèche-linge peut être utilisée. Mais pour des raisons écologiques, nous vous demandons de ne pas sécher dans le sèche-linge par temps ensoleillé. Il y a un fil à linge derrière la maison.

Coussins

Veuillez placer les coussins de couchage et d'assise à l'extérieur le soir sous l'abri. En raison de la proximité de la rivière, de la rosée peut apparaître le matin. Cela n'est pas bon pour la durée de vie des coussins.

fermeture du logement été

1. Nettoyer et jeter les déchets dans les conteneurs. Apportez le verre au conteneur à bouteilles.
2. Faire la vaisselle et ranger.
3. Remettre tous les meubles et le mobilier de jardin à leur place d'origine.
4. Fermer tous les volets.
5. Fermer toutes les portes et déposer les clés dans le casier. (retourner le code)
6. Fermez le portail et utilisez le cadenas (retournez le code).